

Influenza aviaire : l'épizootie se propage malgré les moyens mis en oeuvre

39 communes du gers en zone de dépeuplement



Influenza aviaire : l'épizootie se propage malgré les moyens mis en oeuvre

Le 16 décembre, un foyer de type H5N1 a été confirmé dans un élevage de canards prêts à gaver de la commune de Manciet, dans le Gers. Il s'agit du premier foyer avicole mis en évidence dans le Sud-Ouest depuis le début de ce nouvel épisode. Malgré des actions strictes rapidement menées la contagion s'est étendue dans le Sud-Ouest. Désormais l'Etat adapte une stratégie plus drastique.

Un dépeuplement préventif de toutes les volailles et palmipèdes d'une zone géographique caractérisée par de nombreux foyers est désormais ordonné au-delà des mesures actuelles visant l'élimination des foyers et le dépeuplement préventif autour des foyers.

La stratégie adaptée vise à réduire la durée de l'épizootie et à prévenir son extension vers d'autres zones de production aujourd'hui indemnes, et à permettre une remise en place des animaux dans les élevages le plus rapidement possible.

39 communes concernées dans le département

La zone concernée par ces mesures de dépeuplement concerne 226 communes (39 communes dans le Gers, 161 communes dans les Landes et 26 communes dans les Pyrénées-Atlantiques). Ce vide sanitaire régional s'appuie sur un dépeuplement accéléré de l'ensemble des élevages avec en parallèle une interdiction des remises en place d'animaux. (voir la carte établie par la chambre d'agriculture du Gers au 25 janvier)

Ces nouveaux abattages pourraient porter à 2,5 millions le total de volatiles abattus depuis fin novembre sur le territoire français.

Les troupeaux de reproducteurs et les couvoirs seront préservés afin de conserver le potentiel de repeuplement, après la crise.

La vaccination le dernier recours

C'est la quatrième fois depuis 2015 que le virus touche de façon massive les élevages de l'hexagone. Il génère à chaque fois des coûts considérables pour les professionnels et l'État. La solution vaccinale de plus en plus avancée. Les premiers tests à grande échelle pourraient être lancés dès le printemps. Selon l'Anses, l'agence nationale de la sécurité sanitaire, si ces phases expérimentales s'avéraient concluantes, la vaccination des canards pourrait intervenir l'hiver 2023/2024.

La précédente crise

L'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) qu'a connue la France entre l'automne 2020 et le printemps 2021 a été à l'origine de 492 foyers en élevage de volailles, 20 cas dans la faune sauvage et 2 cas dans la faune captive. Environ 3,5 millions de volailles (essentiellement des canards) ont été abattues dans le Sud-ouest durant cette crise sur ordre de l'administration, suite à la détection de foyers ou de manière préventive pour limiter la propagation du virus.

Le virus se propage dans toute l'Europe

Selon les données compilées mardi par l'AFP, la grippe aviaire continue de se propager en Europe, avec plus de 950 élevages contaminés à ce jour, en dépit d'abattages massifs de volailles pour tenter d'endiguer l'épizootie. L'Italie serait le pays le plus touché.

